

ATELIER

« Le Tuteur Familial »

Formation destinée notamment aux tuteurs/curateurs familiaux de résidents en ESMS

Public

Cet atelier s'adresse à toute personne, non professionnelle de la protection des majeurs :

- qui exerce une mesure de protection (habilitation familiale, sauvegarde, curatelle, tutelle)
- qui cherche à mieux comprendre comment fonctionne la mesure de protection dont bénéficie un proche

Objectifs

- ✓ Comprendre en quoi consistent les différentes mesures de protection
- ✓ Connaître le rôle et les tâches du tuteur familial selon la mesure de protection
- ✓ Situer la place de chacun dans une mesure de protection : majeur, tuteur, juge, intervenants, etc.
- ✓ Prendre pleinement conscience des droits et libertés du majeur protégé selon la mesure de protection

Contenu

1. Pourquoi, comment, quand et par qui une mesure de protection est-elle mise en place ?
2. Mesure de protection des biens et/ou de la personne (démembrement)
3. Qui fait quoi selon la mesure de protection ? Quel est le rôle du tuteur familial, de l'établissement d'accueil, des intervenants sociaux/médicaux, des prestataires de services ?
4. Quelle est la place du majeur ? Quels sont ses droits et libertés ?
5. Quelles sont les limites du mandat du tuteur familial ? Que recouvre la notion de « respect des choix » du majeur protégé ?
6. La gestion financière et patrimoniale ; la notion d'excédent
7. L'aide sociale : mise en œuvre et conséquences
8. Les rapports avec le juge ; la requête ; le compte rendu de gestion ; le subrogé-tuteur
9. Notions de déontologie, de bienveillance/maltraitance
10. Où trouver/compléter son information ? Les outils, sites Internet, organismes, associations et partenaires
11. **Temps d'échanges (2h)** autour de problématiques soulevées par les participants et Etudes de cas pratiques illustrant des situations-types

Durée & Horaires

1 journée (7h)

de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

en Centre

Lieu : **Paris 17^e ou Lyon 3^e**

Date : *(se reporter aux calendriers des ateliers figurant sur les sites Internet de l'ISGT ou d'IMaJIS)*

Cet atelier peut également être suivi en DISTANCIEL (visioconférence en direct via Internet)

en intra

Jusqu'à 20
participants

Lieu : **en vos locaux**

Date : *(à convenir)*

Organismes de formation certifiés QUALIOPF pour les actions de formation